

Province de Québec,
M.R.C. de Pierre-De Saurel,
Municipalité de Saint-David.

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-David, tenue le 12 décembre 2019, à 19 h 30, à la salle de Conseil de l'hôtel de ville de Saint-David, situé au 16, rue Saint-Charles à Saint-David.

Sont présents M. le Maire Michel Blanchard, les conseillères Colette Lefebvre-Thibeault et Linda Cournoyer ainsi que les conseillers Gilles Hébert, Pier-Yves Chapdelaine et Robert Émond tous formant quorum sous la présidence de M. le Maire.

Il est mentionné et constaté que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal.

2019-12-263

Ouverture de la séance

Il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Linda Cournoyer de procéder à l'ouverture de la séance.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

AVIS DE MOTION
ET DÉPÔT DE
RÈGLEMENT

La conseillère Colette Lefebvre-Thibeault donne avis de motion qu'à une séance ultérieure du Conseil, un projet de règlement pour permettre la circulation des véhicules hors route sur le 5^e Rang.
Elle profite de l'occasion pour déposer un projet de ce règlement.

Le conseil procède à la période de questions prévue à l'attention des personnes présentes à la séance.

2019-12-264

Levée de la séance

Il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Colette Lefebvre-Thibeault et résolu que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 142 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27-1).

Maire

Directrice générale et secrétaire-trésorière